

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 836 (Rect)

présenté par
M. Véran
-----**ARTICLE 11**

À l'alinéa 283, substituer aux références :

« L. 611-2 à L. 611-20 »

les références :

« L. 611-1 à L. 611-19 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.